

Culture, commerce et numérique

L'UNESCO dans un point tournant ?

Volume 8, numéro 8, octobre 2013

Résumé analytique

Dans le présent numéro, il s'agit, parmi d'autres, d'aborder deux enjeux majeurs qui dominent actuellement le paysage des politiques culturelles internationales. D'un côté, nous traitons des critiques que la Directrice générale de l'UNESCO et son administration reçoivent relativement à la gestion de la crise financière de l'organisation suite au gel de la contribution des États-Unis, ainsi qu'au manque de performance et de responsabilité de l'UNESCO. Les coupures budgétaires de l'organisation risquent également d'avoir un effet considérable sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles qui pourrait voir une réduction de 30 % des crédits qui lui sont alloués. D'un autre côté, il s'agit d'aborder une nouvelle étude publiée par la Motion Pictures Association of America qui montre du doigt les moteurs de recherche, et notamment Google, qui permettent aux internautes de trouver très facilement des contenus portant atteinte au droit d'auteur en ligne.

En plus, nous traitons du projet de la société chinoise Wanda en vue de construire le plus grand studio cinématographique au monde sur la côte est de la Chine. Il s'agit de révéler de nouveau les efforts chinois de stimuler la puissance de séduction du pays et d'appuyer son pouvoir international sur des ressources intangibles, telles que l'image cinématographique, la création artistique, les traditions culturelles, les télécommunications et les nouvelles technologies.

Table des matières

Le système de l'UNESCO dans un point tournant?.....	2
MCAA attaque Google et son moteur de recherche.....	4
<i>Qingdao Oriental Movie Metropolis</i> : mission de séduction chinoise.....	5
Livre numérique : Apple condamné et abonnement illimité des livres proposé par Oyster	6
France et Québec : Nouvelles réglementations dans le paysage culturel	7
Enjeux actuels du cinéma européen.....	8
Déclaration franco-allemande pour une politique européenne du livre	9
Actualités.....	9

Le système de l'UNESCO dans un point tournant?

La 192^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO s'est réunie à Paris du 24 septembre au 11 octobre 2013. À l'ordre du jour, le projet de budget 2014-2015 et les auditions des candidats à la direction générale pour une période de quatre ans (2013-2017). Le conseil auditionnera trois candidats : la directrice générale sortante, Irina Bokova, qui brigue un second mandat; Rachad Farah, ambassadeur en France et délégué permanent auprès de l'UNESCO de la République de Djibouti; et Joseph Maila, ancien directeur de la prospective au ministère français des Affaires étrangères et ancien recteur de l'Institut catholique de Paris. À l'issue de ces auditions, le Conseil choisira, par vote à bulletin secret, un candidat qu'il recommandera à la Conférence générale de l'organisation, qui débute le 12 octobre. Notons que le Conseil exécutif est un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO. Il est élu par la Conférence générale et il se compose de 58 membres élus pour quatre ans.

Le Conseil exécutif a lieu dans un moment de crise majeure du système de l'UNESCO où la direction d'Irina Bokova - femme politique bulgare, membre du Conseil exécutif depuis 2007 et directrice générale de l'Organisation depuis 2009 - reçoit un grand nombre de critiques en

Dans ses conclusions, le rapport souligne que l'UNESCO doit travailler « la culture de gestion, de responsabilité et de performance; travailler de façon efficiente en dirigeant l'effort sur les facteurs les plus critiques de la gestion (effectifs, programme) ».

provenance d'un rapport de la Cour des comptes française sur le fonctionnement de l'UNESCO et la gestion interne de la directrice générale. Notons qu'Irina Bokova s'est confrontée à une situation financière difficile à la fin de l'année 2011, dans la mesure où les États-Unis ont suspendu leur contribution au budget – à savoir une réduction de 22 % du budget de l'organisation – à la suite de l'admission de la Palestine au statut d'État membre de l'organisation. Deux lois américaines du début des années 1990

interdisent en effet le financement d'une agence spécialisée des Nations Unies qui accepte les Palestiniens comme État membre à part entière.

Selon le rapport, « la crise financière et budgétaire que connaît l'UNESCO depuis fin 2011 révèle des forces et des faiblesses de l'Organisation ». D'un côté, le rapport reconnaît que l'engagement de quelques responsables exécutifs « à sortir de la crise « par le haut » et à éviter à l'UNESCO une dégradation irrémédiable de sa capacité à servir ses missions stratégiques ». D'un autre, le rapport explique que « le caractère inattendu d'une telle crise ne justifierait en rien l'impréparation. Tout au contraire, une organisation doit en permanence s'assurer que ses structures, sa culture de gouvernance et de gestion, ses procédures, ses outils d'information et de gestion, lui permettent de répondre sans délai aux événements les plus improbables (...) c'est dans ce domaine que l'Organisation a montré ses plus grandes faiblesses ». De ce fait, le rapport fustige les réformes lancées par la Directrice générale dès 2010 car elles ont été engagées « à un rythme trop lent et sans cohérence maîtrisée, faute d'une gouvernance stricte et d'une adhésion collective voire d'un engagement loyal de

Le 4 octobre, les 58 membres du Conseil exécutif ont proposé de reconduire Irina Bokova au poste de Directrice générale de l'UNESCO. Irina Bokova l'a emporté au premier tour avec 39 voix, devant Rachad Farah, 13 voix, et Joseph Maila 6 voix. La proposition du Conseil sera soumise le 12 novembre à l'approbation de la Conférence générale de l'Organisation.

tous ». Parallèlement, les mesures structurelles prises à la suite de la crise budgétaire se caractérisent par un grand nombre de lacunes : « une imprécision dans l'évaluation des risques », « une gouvernance ambiguë et partant inefficace », ainsi que « des délais extrêmement longs, non maîtrisés parce que non réellement planifiés, ayant pour effet de diluer considérablement l'énergie des personnels et l'impact des mesures projetées ». En ce sens, dans ses conclusions, le rapport souligne que l'UNESCO doit travailler « la culture de gestion, de responsabilité et de performance ; travailler de façon efficace en dirigeant l'effort sur les facteurs les plus critiques de la gestion (effectifs et programme) plutôt que sur un nombre limité de procédures administratives moins susceptibles de contribuer significativement à un rééquilibrage de l'économie d'ensemble de l'Organisation ».

Cependant, suite à un article paru dans le journal *Le Monde Diplomatique* relativement aux problèmes structurels de l'UNESCO, Eric Falt, sous-directeur général chargé des relations extérieures de l'UNESCO a expliqué qu'« il est facile de juger après coup, et sur une courte période, que la démarche aurait pu être plus rationnelle. Cela n'enlève au résultat : l'UNESCO a entamé la période 2013-2014 avec un déficit de 188 millions d'euros, et va terminer l'exercice à l'équilibre budgétaire », en ajoutant que « Mme Bokova et ses services ont réussi à maintenir l'activité : sur 1080 programmes prévus, 897 ont pu être effectués ». De son côté, dans une entrevue dans le magazine *Jeune Afrique*, Irina Bokova a expliqué que « nous ne sommes pas un ministère français. Il y a des décisions que je ne peux prendre moi-même, je dois suivre celles des pays membres ».

La Convention sur la diversité des expressions culturelles pourrait voir une réduction de 30 % de ses crédits alloués. Une telle réduction risque d'avoir des conséquences sérieuses sur la mise en œuvre efficace et opérationnelle de la CDEC.

D'ailleurs, le 14 juin 2012, le Groupe des 77 et la Chine avaient organisé une Table Ronde intitulée « Quel avenir et quels défis pour l'UNESCO? ». Dans cette réunion, les organisateurs ont affirmé que « l'UNESCO traverse une grave crise morale, dont les difficultés financières rencontrées, ne sont que des signes annonciateurs de la trajectoire déclinante de notre Organisation. L'UNESCO du XXI^{ème} siècle a besoin d'une refondation. Cette refondation passe par un retour aux principes originels énoncés dans l'Acte constitutif de l'Organisation ».

Soulignons qu'amputée de la contribution des États-Unis qui s'élevait à 150 millions US\$, l'UNESCO est actuellement dotée d'un budget de 505 millions US\$. D'ailleurs, en novembre 2011, l'UNESCO a mis en place un Fonds d'urgence en vue de combler son déficit de trésorerie, réunissant environ 60 millions US\$.

Enfin, notons qu'à l'ordre du jour du Conseil exécutif, nous retrouvons aussi le projet de budget 2014-2015. La Convention sur la diversité des expressions culturelles pourrait voir une réduction de 30 % des crédits qui lui sont alloués. Une telle réduction risque d'avoir des conséquences sérieuses sur la mise en œuvre efficace et opérationnelles de la CDEC et sur la capacité de l'UNESCO d'assurer ses tâches vis-à-vis des objectifs de la Convention de 2005.

Sources :

« L'UNESCO en quête de gouvernance », *La Croix*, 27 septembre 2013; Anne-Cécile Robert, « L'UNESCO en danger », *Le Monde diplomatique*, 4 septembre 2013; Anne-Cécile Robert, « L'UNESCO en danger (suite) », *Le Monde diplomatique*, 24 septembre 2013; « Irina Bokova : à l'UNESCO, nous ne sommes pas un ministère français », *Jeune Afrique*, 30 septembre 2013; Groupe des 77 et la Chine, « Quel avenir et quels

défis pour l'UNESCO? », UNESCO-Paris, 14 juin 2012, disponible sur : <http://www.g77.org/paris/documents/TEXTE%20Francais.pdf>; Conseil exécutif, « Rapport d'audit sur le programme de participation de l'UNESCO », 191 EX/28, 10 avril 2013, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002204/220431f.pdf>.

MPAA attaque Google et son moteur de recherche

Publiée par la *Motion Pictures Association of America* (MPAA) mi-septembre 2013, une étude montre du doigt les moteurs de recherche, et notamment Google, qui permettent aux internautes de trouver très facilement des contenus piratés en ligne – même s'ils ne cherchent pas pour ceux-ci. Prenant en compte les recherches des internautes menant vers des contenus piratés, 82 % de ces requêtes viennent du moteur de recherche de Google, contre 8.2 % à Yahoo! et 7.5 % à Bing. Intitulée « Comprendre le rôle de la recherche dans le piratage en ligne », l'étude conclut que les moteurs de recherche sont une porte d'entrée importante pour la découverte initiale de films et d'émissions de télévision piratés. Elle révèle que 74 % des internautes interrogés ont souligné l'aide d'un moteur de recherche comme outil de navigation afin d'accéder pour la première fois à un site de contenus portant atteinte au droit d'auteur. À cela s'ajoute que la majorité des recherches (58 %) des internautes qui a mené à de tels contenus incluait des mots-clés génériques, tels que les titres de films récents ou des expressions liées aux films et en aucun cas de mots-clés spécifiques visant à trouver du contenu illégal.

La MPAA pointe également du doigt les annonces de Google concernant des modifications de son algorithme pour lutter contre ce phénomène, qui n'auraient eu aucun effet significatif selon l'association. Rappelons que Google a mis en place depuis plus d'un an un algorithme visant à déclasser les sites proposant du contenu illégal. Pourtant, cette démarche est jugée insuffisante par la MPAA. De son côté, Chris Dodd, président de la MPAA, a déclaré lors d'une conférence de presse à Washington que « la communauté de la télévision et du cinéma travaille en permanence pour développer des nouvelles façons de regarder du contenu en ligne et, de leur côté, les moteurs de recherche partagent la responsabilité de jouer un rôle constructif pour ne pas diriger le public vers du contenu illégal ».

Sources : « MPAA report says Google, other search engines a major gateway to piracy », *Los Angeles Times*, 18 septembre 2013; MPAA, « New study finds search engines play critical role in introducing audiences to infringing content online », 18 septembre 2013, disponible sur : <http://www.mpa.org/resources/c007d322-b9be-4f0d-b461-6b9f4fd2e708.pdf>.

Qingdao Oriental Movie Metropolis : mission de séduction chinoise

Fin septembre 2013, le président du groupe chinois Wanda, spécialisé surtout dans l'immobilier, Wang Jianlin, a dévoilé ses projets en vue d'entamer la construction du plus grand studio cinématographique au monde sur la côte est de la Chine. Il s'agit d'un des plus importants investissements dans l'histoire de l'industrie cinématographique, s'élevant à 8.2 milliards US\$. Sur un terrain de 376 hectares, le complexe cinématographique *Qingdao Oriental Movie Metropolis* accueillera ainsi 20 studios de cinéma, dont un de 10 000 mètres carrés et le premier studio sous-marin du monde, un complexe de congrès et d'exposition, un complexe hôtelier de luxe de 4 000 chambres, un parc d'attractions, etc. Le *Metropolis Film Oriental* ouvrira en 2017 et sera l'hôte d'un festival international du film à chaque automne. De son côté, Wang Jianlin a expliqué que « dans dix ans, l'économie chinoise aura détrôné l'économie américaine. Mais, en termes de puissance culturelle, la Chine reste toujours loin derrière (...) ce projet est une occasion de mettre en œuvre une politique nationale pour favoriser le pouvoir culturel ». D'ailleurs, l'*Academy of Motion Pictures Arts and Sciences* (AMPAS), l'institution américaine qui organise, gère et vérifie le déroulement de la cérémonie annuelle de remise des Oscars avait annoncé qu'elle avait reçu de la part de Wanda un don de 20 millions US\$.

Notons que le projet de *Wanda* révèle de nouveau les efforts chinois de stimuler la puissance de séduction du pays et d'appuyer son pouvoir international sur des ressources intangibles, telles que l'image cinématographique, la culture, les télécommunications et les nouvelles technologies. Si la Chine désire être une puissance internationale majeure au 21^{ème} siècle, elle doit alors renforcer son *soft power*, reposant sur l'attractivité, la persuasion et l'imitation. D'ailleurs, les relations entre la Chine et Hollywood sont de plus en plus étroites et l'évolution de leur partenariat semble être significative pour le développement futur des industries cinématographiques américaine et chinoise.

De ce fait, rappelons que, d'un côté, en collaboration avec l'UNESCO, la Chine a organisé du 15 au 17 mai 2013 le Congrès international de Hangzhou « La culture : clé du développement durable ». Il s'agissait du premier Congrès international consacré aux liens entre culture et développement organisé par l'UNESCO depuis la Conférence de Stockholm en 1998. D'un autre côté, la société Wanda s'est aussi transformée le 21 mai 2012 en premier propriétaire mondial de cinémas et acteur mondial d'exploitation cinématographique à la suite de l'acquisition du spécialiste des multiplexes aux États-Unis AMC (*American Multi-Cinema*). Ce dernier gère un réseau de 346 multiplexes en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) qui totalise plus de 5 000 écrans. La transaction s'élevait à 2.6 milliards US\$. En plus, depuis le début des années 2000, la croissance du marché cinématographique chinois reste considérable. En 2004, les recettes globales atteignent environ 435 millions US\$, alors qu'en 2012, le marché chinois est le deuxième plus grand marché cinématographique mondial avec des recettes totales de 2.7 milliards US\$.

Le paysage cinématographique chinois se caractérise par une centralisation étatique, une ouverture contrôlée aux produits cinématographiques étrangers, voire hollywoodiens, une incitation d'investissement suite aux marges de profit considérables de l'industrie, un public chinois très réceptif aux films hollywoodiens, ainsi qu'un film chinois bien inséré dans les circuits internationaux.

Pour finir, il convient de souligner que le paysage cinématographique chinois se caractérise par une centralisation étatique, une ouverture contrôlée aux produits cinématographiques étrangers, voire hollywoodiens, une incitation d'investissement suite aux marges de profit considérables de l'industrie, un public chinois très réceptif aux films hollywoodiens, ainsi qu'un film chinois bien inséré dans les circuits internationaux. La stratégie actuelle du pays consiste, d'un côté, à sauvegarder sa souveraineté culturelle et son contrôle étatique dans l'industrie cinématographique et, d'un autre, à favoriser une politique d'investissement qui sera profitable pour l'industrie cinématographique chinoise. En ce sens, la Chine correspond jusqu'à présent à une puissance tranquille censée dans un avenir proche devenir l'instigateur des nouvelles règles du jeu au sein du régime international de l'audiovisuel.

Sources : « China to build world's most expensive film studio », *The Guardian*, 23 septembre 2013; « Chine : le plus grand studio de cinéma au monde », *Le Point*, 24 septembre 2013; Antonios Vlassis, *La Chine s'ouvre à Hollywood au détriment de la diversité culturelle*, INA Global, juin 2012, disponible sur : <http://www.inaglobal.fr/cinema/article/la-chine-s-ouvre-hollywood-au-detriment-de-la-diversite-culturelle?tq=3>.

Livre numérique : Apple condamné et abonnement illimité des livres proposé par Oyster

Oyster, une jeune société new-yorkaise, a lancé le 5 septembre le premier service d'abonnement à une librairie en ligne, ce que Netflix a déjà fait avec les films et Spotify avec la musique. Pour 9.95 dollars par mois, ses utilisateurs peuvent télécharger autant de livres numériques qu'ils le souhaitent et choisir parmi environ 100 000 titres. Des accords ont déjà été signés avec un grand nombre de maisons d'édition telles que HarperCollins (groupe News Corp), Workman, Melville House et Houghton Mifflin Harcourt, mais une seule partie de leur catalogue est accessible. D'ailleurs, le nombre de titres proposés par Oyster est très modeste en comparaison avec celui d'Amazon et d'Apple. Amazon propose plus de deux millions de livres et Apple 1.8 million. Cela s'explique par le fait que les livres les plus récents sont absents du catalogue offert par Oyster et que des maisons d'édition très importantes telles que Hachette, Simon & Schuster (groupe CBS), Penguin (groupe Pearson) et Macmillan manquent à la plateforme de la société newyorkaise. De son côté, dans le journal *Le Monde*, Raúl Castañón, analyste au Yankee Group a souligné que « Oyster ne va pas avoir un impact important, mais il pourrait ouvrir la voie ».

Dans un autre ordre d'idées, au début juillet 2013, la justice américaine a reconnu Apple coupable d'avoir conspiré avec plusieurs maisons d'édition pour relever le prix des livres numériques. Un tribunal de New York a reconnu le 10 juillet la société californienne coupable d'entente illégale avec cinq maisons d'édition, à savoir Hachette, HarperCollins, Simon & Schuster, Macmillan et Penguin Group. L'enjeu juridique concerne la fixation des prix introduit lors du lancement de l'iPad en janvier 2010. D'après la décision du tribunal, Apple s'était entendu avec les maisons d'édition afin d'imposer des prix de 12.99 à 14.99 de dollars pour les ouvrages édités par ces dernières, soit un tarif supérieur aux 9.99 dollars qu'Amazon avait réussi à imposer au monde de

l'édition. Cette alliance garantissait à Apple une commission de 30 % sur chaque ouvrage vendu et son objectif a été d'imposer à son concurrent et numéro un du marché du livre numérique une hausse de ses propres tarifs. Si Amazon ne s'alignait pas sur les pratiques tarifaires d'Apple, les maisons d'édition le priveraient des nouveautés pendant plusieurs mois.

Rappelons qu'Amazon, la société de Seattle, reste toujours le leader du marché du livre numérique et des tablettes aux États-Unis, suivie par la société californienne Apple et la société canadienne Kobo Inc. (achetée par l'entreprise japonaise Rakuten en 2011). Le livre numérique représente 22 % du marché de l'édition aux États-Unis en 2012 et ce chiffre devrait grimper à 37 % en 2015 et atteindre 5.57 milliards US\$, contre 3.04 milliards en 2012. Au contraire, le marché numérique représente 3.1 % du chiffre d'affaire total de l'édition française. Enfin, le livre numérique représente 12 % du marché au Royaume-Uni et 15 % au Canada.

Sources : « Judge Sets Restrictions for Apple on E-Books », *The New York Times*, 6 septembre 2013; « Oyster veut imposer l'abonnement illimité dans le livre numérique », *Le Monde*, 7 septembre 2013.

France et Québec : Nouvelles réglementations dans le paysage culturel

Québec

La Commission de la culture et de l'éducation du Parlement québécois a terminé le 19 septembre les consultations particulières et auditions publiques sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix de vente au public des livres neufs. Le modèle proposé limiterait à 10 % les réductions pouvant être offertes au cours des 9 premiers mois suivant la publication d'un livre. Au départ, la mesure a été proposée l'an dernier par la Table de concertation interprofessionnelle du milieu du livre. L'objectif majeur d'une telle mesure et de la mobilisation des acteurs du milieu du livre consiste à stopper la fermeture des librairies agréées indépendantes au Québec. De son côté, le ministre québécois de la Culture, Maka Kotto, a dressé un certain nombre de constats au terme de la commission parlementaire. Parmi ces constats, il convient de souligner que selon le ministre québécois, « la Loi du livre demeure un précieux héritage tant en matière de diversité de l'offre que d'accessibilité au livre »; cependant « certaines initiatives de réglementation du prix des livres, mises de l'avant à l'étranger sont structurantes mais se sont révélées insuffisantes ».

France

La ministre française de la Culture, Aurélie Fillipetti, a annoncé mi-septembre dans un entretien au *Monde* que la taxe sur les appareils connectés, préconisée par le rapport Lescure, ne serait pas inscrite « dans la loi de finances 2014 ». À l'issue de neuf mois de travaux, Pierre Lescure, ancien président de la chaîne privée à péage *Canal +*, a rendu en mai dernier son rapport sur l'Acte II de l'exception culturelle. Parmi les 80 propositions incluses dans le rapport, ce dernier préconise d'intégrer les nouveaux acteurs technologiques dans les mécanismes de financement de la création culturelle et artistique. Alors que la mesure avait reçu l'aval des sociétés de gestion des droits des artistes, des compositeurs, des réalisateurs, plusieurs industriels tels que Apple, Alcatel, Dell, Lexmark, les éditeurs de logiciels ont exprimé un grand nombre de critiques sur la

nouvelle taxe. D'ailleurs, la ministre française a annoncé que dès le 1^{er} janvier 2014 la TVA sur le billet des places de cinéma sera de 5 % au lieu de 7 % actuellement ».

Sources : Communication de presse, « Règlementation du prix de vente du livre – le ministre Kotto n'attendra pas cinq ans pour passer à l'action », *Portail Québec*, 24 septembre 2013; « Report de la taxe sur les smartphones et les tablettes pour « pause fiscale » », *Les Echos*, 13 septembre 2013.

Enjeux actuels du cinéma européen

Allemagne

La Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe doit rendre le 8 octobre une décision relative à l'avenir de l'Autorité de régulation du cinéma allemand (FFA). Selon *Cineuropa*, la FFA a un budget annuel de 76 millions d'euros réunis grâce aux contributions des chaînes de télévision, des distributeurs vidéo et des exploitants. Il y a quelques années, un groupe d'exploitants a refusé de payer sa contribution auprès de la FFA et a porté cette dernière en justice. À la suite d'un premier rejet de leur plainte par le Tribunal de Leipzig en février 2009, ils en ont saisi la Cour constitutionnelle.

Comme dans le cas d'un grand nombre de politiques cinématographiques européennes, le principe sur lequel se fondent les politiques publiques allemandes en matière de cinéma est que les diffuseurs des œuvres cinématographiques, quels qu'ils soient, doivent participer au financement de la production cinématographique allemande. De son côté, Iris Berben, la présidente de l'Académie du cinéma d'Allemagne, a déclaré que « ce qui est remis en cause, ce n'est pas uniquement l'équité des contributions imposées à chacun, mais le système dans son ensemble ». Rappelons que la FFA a pour mission d'appliquer des mesures de soutien au cinéma allemand et d'améliorer les structures de l'industrie cinématographique allemande.

Suède

Le gouvernement suédois a alloué 4.6 milliards d'euros sur une période de cinq ans en vue de mettre en place un système de préservation du patrimoine cinématographique suédois. Ce dernier permettra à l'Institut suédois du film de faire des copies numériques de 500 titres de ses archives regroupant au total 2 500 films longs métrages et 6 000 courts métrages. De son côté, la directrice de l'Institut a déclaré que cette décision consiste à rendre l'histoire du cinéma suédois disponible au grand public à travers un grand nombre de supports tels que DVD, cinémas numériques, télévision, internet, etc.

Sources : Birgit Heidseik, « It's do or die now », *Cineuropa*, 19 septembre 2013; Jorn Rossing Jensen, « The Swedish government allocates 4.6 million euros to preserve film heritage », *Cineuropa*, 19 septembre 2013.

Déclaration franco-allemande pour une politique européenne du livre

Le 9 septembre, des acteurs majeurs du monde culturel de la France et de l'Allemagne se sont réunis dans un forum intitulé « Avenir du livre, avenir de l'Europe », organisé par le bureau du livre de l'ambassade de France en Allemagne, en étroite collaboration avec notamment la Fédération allemande du commerce du livre, la Foire internationale du livre de Francfort, le Festival international de littérature de Berlin. En conclusion de ce Forum, les participants ont adopté une déclaration commune soutenue par Börsenverein, l'organisation qui fédère l'ensemble des acteurs du marché du livre allemand, le Syndicat national de l'édition (France-SNE), le Syndicat de la librairie française, ainsi que par le Conseil culturel allemand. Dans leur déclaration commune, les éditeurs français et allemands expliquent que « le plus grand défi pour les acteurs européens du marché consiste aujourd'hui à s'affirmer face à des firmes mondiales de l'Internet comme Amazon et Google et ainsi à garantir la diversité et la qualité du marché du livre numérique européen ». Selon la déclaration, les nombreuses entreprises européennes dans le secteur du livre représentent un marché de 40 milliards d'euros et assurent un emploi qualifié à 200 000 personnes.

De ce fait, en soulignant le besoin de conditions équitables de concurrence et d'un cadre législatif qui garantisse la diversité culturelle en Europe, la déclaration appelle quatre points majeurs :

- a. Le maintien du prix unique du livre.
- b. L'application du taux réduit de TVA aux livres numériques.
- c. La lutte contre les distorsions de concurrence, notamment sur le plan fiscal.
- d. La préservation du droit d'auteur en tant que tel.

Comme l'explique le journal *Le Monde*, deux enjeux préoccupent actuellement les éditeurs : d'un côté, la possible révision du cadre européen sur le droit d'auteur promue par la Commission européenne en décembre dernier et, d'un autre côté, l'abaissement et l'harmonisation du taux de TVA sur le livre numérique en Europe.

Sources : « L'avenir du livre, avenir de l'Europe », Déclaration franco-allemande du 9 septembre 2013, disponible sur : http://www.sne.fr/img/pdf/Communiqués/CP_declaration-franco-allemande%2009-09-2013.pdf; « Initiative franco-allemande pour préserver le livre », *Le Monde*, 9 septembre 2013.

Actualités

Rapport annuel de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Mme Farida Shadeed, *Le droit à la liberté d'expression artistique et de création*, 14 mars 2013.

Le rapport annuel de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels a été présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2013 et a été dédié à la question du « droit à la liberté artistique ». Dans son Rapport, Farida Shadeed examine les différentes manières dont le droit à la liberté indispensable à l'expression artistique et à la création peut être restreint. De ce fait, la Rapporteuse spéciale encourage les États à un examen critique de leurs législations et pratiques qui imposent des restrictions au droit à la liberté d'expression artistique et de création, compte tenu de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser

ce droit. Elle note également qu'un examen approfondi est requis d'urgence dans plusieurs des domaines abordés.

Source : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/118/45/PDF/G1311845.pdf?OpenElement>.

23èmes Rencontres cinématographiques de Dijon, 24-26 octobre 2013.

Les 23èmes Rencontres Cinématographiques organisées par l'ARP (société civile des Auteurs-Réalisateurs-Producteurs) se dérouleront à Dijon du 24 au 26 octobre 2013. Les débats porteront sur les thèmes suivants : « Rapport Lescure : espoirs ou craintes d'une réforme du système cinématographique? », « Le cinéma est-il euro compatible ? », « A-t-on le droit de parler de transparence et de rentabilité dans le cinéma ? », « Cinéastes! Discussion sur le métier du réalisateur », « L'après convention collective : comment pérenniser la diversité et l'émergence de nouveaux talents ? ». Sous la présidence de Pierre Lescure, les débats au programme verront notamment intervenir la ministre française de la Culture, Aurélie Fillipetti, Frédérique Bredin (présidente du CNC), Rodolphe Belmer (directeur général de Canal+), Patrick Quinet (président de l'Union des Producteurs de Films Francophones), Alain Sussfeld (directeur général d'UGC). Au total, près de 600 professionnels français et européens seront présents au sein des Rencontres de Dijon.

Source : <http://www.larp.fr/home/?p=9384>.

Direction

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM
et directeur du Groupe de recherche
sur l'intégration continentale (GRIC).

Rédaction

Antonios Vlassis, docteur en Sciences
Politiques, chercheur
et membre associé au CEIM.

Abonnez-vous

[À la liste de diffusion](#) 

[Au fil RSS](#) 

[Lisez toutes les chroniques](#) 



Organisation internationale de la francophonie

Administration et coopération :
19-21 avenue Bosquet
75007 Paris (France)

Téléphone : (33) 1 44 37 33 00
Télécopieur : (33) 1 45 79 14 98
Site web : www.francophonie.org

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 987-3000, poste 3910

Télécopieur : 514 987-0397

Courriel : ceim@uqam.ca

Site web : www.ceim.uqam.ca



La Chronique des industries culturelles est
réalisée par le Centre d'études sur l'intégration
et la mondialisation pour l'Organisation
internationale de la Francophonie.

Les opinions exprimées et les arguments
avancés dans ce bulletin demeurent sous
l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que
du Centre d'études sur l'intégration et la
mondialisation et n'engagent en rien ni ne
reflètent ceux de l'Organisation internationale
de la Francophonie.